



Circulaire 6223

du 13/06/2017

Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Inscription au module relationnel des formations aux fonctions de chef d'atelier, chef de travaux d'atelier, secrétaire de direction, proviseur et sous-directeur, administrateur d'internat et coordonnateur dans l'enseignement de plein exercice.

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
 libre confessionnel
 libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : tous

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du au

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite :
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Formations, brevets,
proviseur, administrateur,
Secrétaire de direction,
Chef d'atelier,
Che de travaux d'atelier,
Module relationnel,
inscriptions

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Directeurs des Centres de dépaysement et de plein air ;
- Au Directeur du Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Au Directeur du Centre technique et pédagogique de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux Administrateurs des internats autonomes de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Signataire

Ministre / Jacques LEFEBVRE, Directeur général
Administration : Direction générale des personnels de l'Enseignement organisé par la
Fédération Wallonie-Bruxelles

Personnes de contact

Service ou Association : Service général des Statuts et de la Carrière

Nom et prénom	Téléphone	Email
Ilham CHOUGRANI	02/413.33.72	ilham.chougrani@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Nicolas LIJNEN	02/413.31.84	nicolas.lijnen@cfwb.be

Objet : Organisation du module relationnel des formations aux fonctions de de chef d'atelier, chef de travaux d'atelier, secrétaire de direction, proviseur et sous-directeur, administrateurs d'internat et coordonnateur dans l'enseignement de plein exercice pour les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles.

J'ai l'honneur de vous informer du lancement des inscriptions au module relationnel des formations aux fonctions de chef d'atelier, chef de travaux d'atelier, secrétaire de direction, proviseur et sous-directeur, administrateur d'internat et coordonnateur dans l'enseignement de plein exercice.

Peuvent s'inscrire aux formations (article 8 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection), les membres du personnel qui répondent aux conditions suivantes :

- 1° être membre du personnel directeur et enseignant ;
- 2° être nommé à titre définitif dans l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans une fonction donnant accès à la fonction de chef d'établissement ;
- 3° être porteur d'un titre requis pour l'exercice d'une fonction donnant accès à la fonction de promotion considérée ;
- 4° être porteur du titre spécifique lorsqu'il est exigé pour la fonction de promotion considérée ;
- 5° exercer une fonction comprenant au moins la moitié du nombre minimum d'heures requis pour former une fonction à prestations complètes ;
- 6° compter l'ancienneté de service et l'ancienneté de fonction suivantes :
 - pour l'accès à une fonction de sélection, respectivement quatre ans et deux ans ;
 - pour l'accès à une fonction de promotion, six ans ;
- 7° ne pas avoir encouru une peine disciplinaire au cours des cinq années précédentes ;
- 8° avoir reçu au moins la mention « bon » au dernier bulletin de signalement.
- 9° ne pas avoir fait l'objet, dans la fonction considérée, pendant les deux dernières années scolaires, d'un rapport défavorable tel que visé aux articles 75ter ou 91duodécies de l'arrêté royal du 22 mars 1969.

Ces modules qui comprennent 20 heures de formation chacun seront organisés par l'Institut d'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles de Fléron - Chênée – Jupille.

Les membres du personnel qui souhaitent prendre part à ces formations sont invités à remplir le formulaire repris sur le site internet suivant :

<http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/brevets/>

A cet égard, il convient de préciser qu'en raison de l'organisation simultanée des formations, il n'est possible, pour chaque candidat, de s'inscrire qu'à un seul module !

Après avoir rempli ce formulaire, les candidats recevront un courriel contenant un lien leur permettant de confirmer leur inscription pour le **30 juin** au plus tard. Les candidats devront ensuite envoyer une copie de leur carte d'identité ainsi que le règlement d'ordre intérieur, dont ils auront visé la dernière page pour approbation, par lettre recommandée à l'adresse reprise ci-dessous pour le **30 juin** au plus tard. Tout oubli entraînera de facto le refus du candidat.

**Institut d'Enseignement de promotion sociale de la Fédération Wallonie-Bruxelles de
Fléron - Chênée.**

**9 rue Charles Delière
4623 FLERON**

Je vous informe également de ce que les premières séances de formation auront lieu dans le courant du dernier trimestre de l'année civile 2017.

Les membres du personnel remplissant les conditions de participation seront convoqués par mail aux formations et une confirmation leur sera également adressée par courrier postal.

J'informe les candidats dont la demande de participation serait refusée, parce qu'ils ne remplissent pas actuellement les conditions de participation, de ce que les formations reprises dans la présente circulaire seront à nouveau organisées dans deux ans et qu'il leur sera possible d'introduire une nouvelle demande de participation si leur situation a évolué.

Demande de dispense(s)

Les candidats qui souhaitent solliciter une dispense pour le suivi et la certification d'un ou plusieurs modules de formation, notamment parce qu'ils ont suivi et réussi d'autres formations similaires, doivent envoyer le formulaire joint en annexe dûment complété et accompagné de tout document probant à l'adresse susmentionnée.

Tout renseignement complémentaire au sujet de cette circulaire peut être obtenu auprès de Mme CHOUGRANI Ilham (02/413.33.72, ilham.chougrani@cfwb.be) ou de M. LIJNEN Nicolas (02/413.31.84, nicolas.lijnen@cfwb.be).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter cette circulaire à la connaissance de l'ensemble des membres du personnel susceptibles d'être intéressés par les formations précitées.

D'avance, je vous remercie pour votre collaboration.

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

Demande de dispense aux formations de chef d'atelier

Demande de dispense en application de l'article 23 du décret du 4 janvier 1999 relatif
aux fonctions de promotion et de sélection

Demande de dispense

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Matricule :

Domicilié.....sollicite la
dispense du suivi et de l'épreuve du module administratif / pédagogique / relationnel de la
formation à la fonction de chef d'atelier.

Je joins en annexe tout document de nature à fonder ma demande de dispense.

Date :

Signature

Demande de dispense aux formations de proviseur/sous-directeur

Demande de dispense en application de l'article 23 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection

Demande de dispense

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Matricule :

Domicilié.....sollicite la dispense du suivi et de l'épreuve du module administratif / relationnel de la formation à la fonction de chef de proviseur/sous-directeur.

Je joins en annexe tout document de nature à fonder ma demande de dispense.

Date :

Signature

Demande de dispense aux formations des administrateurs

Demande de dispense en application de l'article 23 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection

Demande de dispense

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Matricule :

Domicilié.....sollicite la dispense du suivi et de l'épreuve du module administratif / pédagogique / relationnel de la formation aux fonctions d'administrateur.

Je joins en annexe tout document de nature à fonder ma demande de dispense.

Date :

Signature

Demande de dispense aux formations des chefs de travaux d'atelier

Demande de dispense en application de l'article 23 du décret du 4 janvier 1999 relatif
aux fonctions de promotion et de sélection

Demande de dispense

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Matricule :

Domicilié.....sollicite la
dispense du suivi et de l'épreuve du module administratif / pédagogique / relationnel de la
formation à la fonction de chef de travaux d'atelier.

Je joins en annexe tout document de nature à fonder ma demande de dispense.

Date :

Signature

Demande de dispense aux formations des secrétaires de direction

Demande de dispense en application de l'article 23 du décret du 4 janvier 1999 relatif aux fonctions de promotion et de sélection

Demande de dispense

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Matricule :

Domicilié.....sollicite la dispense du suivi et de l'épreuve du module administratif / relationnel de la formation à la fonction de secrétaire de direction.

Je joins en annexe tout document de nature à fonder ma demande de dispense.

Date :

Signature

Demande de dispense aux formations des coordonnateurs CEFA

Demande de dispense en application de l'article 23 du décret du 4 janvier 1999 relatif
aux fonctions de promotion et de sélection

Demande de dispense

Je soussigné

Nom :

Prénom :

Matricule :

Domicilié.....sollicite la
dispense du suivi et de l'épreuve du module administratif / pédagogique / relationnel de la
formation à la fonction de coordonnateur CEFA.

Je joins en annexe tout document de nature à fonder ma demande de dispense.

Date :

Signature

